

Déclaration sur les COMUE du SNTRS-CGT au comité technique du CNRS le 4 juin 2014

Aux cours de la dernière décennie, la communauté de l'ESR s'est largement exprimée pour dénoncer une organisation en « mille-feuille » auquel ces projets rajoutent une strate.

A quoi vont servir ces COMUE ?

Les enjeux sont multiples et conduisent via une politique d'économie d'échelle à contraindre à une réduction des emplois par des mutualisations à marche forcée ainsi qu'une réduction des moyens d'équipement comme du fonctionnement. Parmi les aspects d'économies, nous dénonçons également l'appauvrissement de l'offre de formation. En effet, comment tenir les 1,6 milliards d'économie entre 2015 et 2017 pour l'ESR, comme vient de le déclarer Mme Fioraso. Ces structures visent bien à accompagner une politique d'austérité.

La structuration territoriale des COMUE pose le problème des organismes de recherche nationaux. La plus-value de ces organismes réside dans leurs rôles de coordination de la politique scientifique et de leurs missions de prospectives à l'échelle nationale. Cette nouvelle organisation l'ESR fait la part belle aux potentiels locaux et pousse les COMUE aux travers des régions à des compétitions contre-productives pour l'intérêt national. En plus cette organisation pose le problème de la subordination des organismes de recherche aux territoires.

Qu'advient-il des différents personnels et de leurs statuts ?

Ces projets sont une remise en cause d'un modèle de démocratie historique dans l'enseignement supérieur et de la recherche. Les personnels vont être dessaisis de leur participation aux choix de la vie et de la gestion de leurs établissements. Cette affirmation s'illustre par la sous-représentation des élus des personnels dans le conseil d'administration, le seul conseil décisionnel. La majorité des statuts privilégie très largement un mode de scrutin indirect. La composition du conseil démontre également la volonté d'asservir l'ESR à des enjeux économiques de territoire. Ceci s'illustre aussi par le choix idéologique de la représentation de la société civile uniquement par des représentants d'entreprises.

Ces projets de COMUE et leurs statuts sont largement désavoués en étant massivement rejetés dans toutes les instances consultatives des organismes et des établissements. Les instances comme le CNESER demandant un moratoire, n'ont pas été entendus.

Quel membre du CNRS pourrait s'engager en toute bonne foi, dans un projet aussi hostile à l'organisme, ses missions et ses emplois ?

Les élus du SNTRS-CGT se positionneront en toute responsabilité en défendant l'organisme et en s'exprimant contre ces projets et ces statuts